

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

**L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mars 2023

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Florence BURNEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

**Excusés ayant donné procuration :** M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE)

**Désigné secrétaire de séance :** Mme Charlène MARIE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	4	19	19	0	0

**DEL2023-021 - Affaires financières : Affectation des résultats 2022 du budget Commune**

Constatant que le compte administratif « Commune » présente un excédent de fonctionnement cumulé de 408 093.23 €, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 suivante est proposée aux membres du Conseil Municipal :

- Affectation au 1068 : 408 093.23 €
- Affectation à l'excédent reporté : 0,00 €

Sur l'avis de la commission Finances du 29 mars 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget communal telle que présentée ci-avant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 à la section d'investissement (1068) pour un montant de 408 093.23 €.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 19/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19/04/2023

Le Maire,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,  
Charlène MARIE

marie-

